

Massage bien-être : «On ne fait pas de toute façon le même métier»



L'évolution de la législation sur le massage non thérapeutique ? «Un soulagement !», se félicitent les auto-entrepreneurs que Profession bien-être a interrogés. Souvent isolés dans l'exercice de leur activité, ils envisagent aujourd'hui l'avenir plus sereinement.

Dans la «bataille» des massages qui oppose les kinésithérapeutes et les praticiens du bien-être, les auto-entrepreneurs ont aussi leur mot à dire. Souvent isolés dans leur exercice, ils accueillent avec soulagement les modifications apportées par la loi Santé et la réponse du gouvernement.

A Pessac (Gironde), Vincent Lalet souffle, enfin. «Finies les querelles avec l'ordre des kinés ! Légalement, ces nouveaux textes posent clairement les choses», applaudit le créateur de «Toucher zen». Une clarification d'autant plus attendue que son local, situé dans la communauté urbaine de Bordeaux, est en copropriété avec un cabinet de masseurs-kinésithérapeutes.

le jeune masseur, également auto-entrepreneur.

Selon lui, «le massage est un des meilleurs outils pour prévenir la fatigue psychique ou physique, les risques psychosociaux». Formé dans une école agréée par la Fédération française de massage bien-être (FFMBE), soit 700 heures de formation en deux ans, dont 70% de pratique, Julien Armagnac vient de terminer la traduction en français du livre écrit par Tiffany Field, du Touch Research Institute, à Miami, aux Etats-Unis.

«Elle a mesuré sur le plan scientifique l'impact du massage relaxant sur une vraie typologie médicale. Son travail met notamment en avant les bienfaits du massage sur le système immunitaire, hormonal, et l'équilibre ostéo-musculaire», explique-t-il. Une théorie qui ne devrait pas plaire au conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, qui veut maintenir une délimitation claire entre la santé et le bien-être.

Julien Armagnac ne l'ignore pas. «Je le sais bien, mais cette nouvelle vision est importante si l'on considère que le stress et la souffrance au travail sont en explosion. Or, pour moi, il est évident que la relaxation corporelle a une place majeure dans la prévention». Pas sûr que les nouvelles dispositions mettent un terme au débat.

LES DERNIERS ARTICLES DE LA RUBRIQUE